



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/14

L'an deux mil dix-sept, le dix mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 février 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy.

BUDGET REFUGES**AMORTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que l'instruction comptable M4, applicable aux services publics à caractère industriel et commercial, les SPIC, régie le budget Refuges. Cette instruction impose l'amortissement de tous les biens inscrits à l'actif, sans faire référence à un seuil de population. Cette instruction précise les obligations en matière d'amortissement et permet aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déterminer la durée de l'amortissement des biens inscrits à l'actif du budget Refuges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire,

DECIDE d'opter pour un amortissement linéaire des travaux à partir de l'année qui suit leur réalisation,

DECIDE d'adopter les durées d'amortissement suivantes :

Imputation	Catégorie de bien amorti	Durée d'amortissement
2184	Mobilier	10 ans
2151	Installation complexe spécialisée (solaire)	15 ans

DECIDE en application de l'article R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent en un an, est fixé à 500 €,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

